

## UN STAGE INTERNATIONAL ÉVÉNEMENTIEL

À l'occasion des soixante ans des relations diplomatiques entre le Japon et l'Union européenne, la FFAAA, le Belgian Aïkikai et la Fédération luxembourgeoise des Arts martiaux (FLAM) organisent ensemble un stage international événementiel.

Ce stage, qui sera animé par Mitsuteru UESHIBA, l'actuel Dojo-cho de l'Aïkikai Hombu Dojo, et fils du Doshu Moriteru UESHIBA, se déroulera en trois temps forts : en Belgique, au Luxembourg et en France, du 19 au 27 octobre 2019.

La partie française, prévue les 26 et 27 octobre 2019, est organisée à Vanves (92), où sera accueilli un très grand nombre de pratiquant-e-s venant de la France entière et de l'étranger. Venez nombreux à la rencontre d'un enseignant jeune et emblématique, incarnant non seulement la tradition et la continuité de l'Aïkido, mais aussi son avenir et sa modernité.

Veillez suivre l'actualité de l'événement [sur la page Facebook dédiée](#) ; un site internet dédié sera également créé et communiqué très prochainement.

## INFORMATION EXAMEN AUX 3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> DAN AÏKIDO

Nous tenons à féliciter les nouveaux et nouvelles promu-e-s, et leur souhaitons de continuer à prendre plaisir dans leur pratique.

Dorénavant, pour les examens aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dan, il y aura un-e seul-e examinateur/trice par fédération au lieu de deux, conformément à l'accord des deux Présidents de l'UFA. Cette mesure a pris effet pour les examens de février 2019.

Nous souhaitons aussi bon courage et bonne chance aux candidat-e-s qui passeront leurs examens cet été. Vous trouverez le formulaire d'inscription en téléchargement sur notre site internet [en cliquant ici](#).



**FORUM  
AÏKI JUNIOR**  
DU 27 AU 28 AVRIL 2019  
CREPS VICHY AUVERGNE  
2 Route de Charmeil, 03700 Bellerive-sur-Allier

 CREPS  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Vichy

 GRAND  
INSEF

 VICHY COMMUNAUTÉ

 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL AUVERGNE FFAAA  
Agrément ministériel N°75 S 273 du 7 octobre 1983 Organisme de formation référencé sous le numéro 11 75 51 817 75 à la DIRECCTE

## FORUM AÏKI JUNIOR 2019

Du 27 au 28 avril 2019 aura lieu le premier forum national dédié à la pédagogie enfant au CREPS de Vichy, occasion aussi de **fêter la 10<sup>e</sup> édition de la traditionnelle formation enseignant** de notre fédération.

### Ce forum offrira :

- un **stage technique** ouvert aux **enfants** de 9 à 14 ans,
- une **formation** pour les **enseignant-e-s** et futur-e-s enseignant-e-s en charge de ce public,
- des **tables rondes** ouvertes à tou-te-s, dirigeant-e-s, bénévoles et porteurs de projets concerné-e-s par ces mêmes problématiques.

La Fédération initiera aussi, du 15 au 29 avril, «**la quinzaine des enfants**» : une opération **portes-ouvertes** dans tous les clubs accueillant des enfants, afin de sensibiliser ce public spécifique à la pratique de nos disciplines. À ce titre, des supports de communication seront envoyés aux clubs par courrier mi-février.

### Plusieurs modalités d'inscription :

- un groupe constitué d'enfants, d'enseignant-e-s et/ou de bénévoles et d'accompagnateurs dans l'objectif de participer,
- une personne seule souhaitant participer uniquement à la formation,
- une personne seule souhaitant participer uniquement aux tables rondes.

Veuillez trouver [l'affiche du forum en cliquant ici](#), le **dossier d'inscription** et le **programme** seront disponibles sur le site [www.ffaaaevenement.fr](http://www.ffaaaevenement.fr), et également envoyés aux clubs.

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Depuis le mois de mai dernier, un nouveau règlement européen pour la protection **des données personnelles** est entré en vigueur. Il comprend notamment une réglementation plus stricte en ce qui concerne l'utilisation des images de tierces personnes.

Il est alors impératif de demander systématiquement une **autorisation d'utilisation d'image** à chaque personne prise en photo en précisant la publication (site internet, newsletter,...). Cela signifie en clair qu'une autorisation « générique » en début de saison n'est pas valable.

Les personnes photographiées ont le droit de **retirer leur autorisation** à tout moment. Pour les enfants, toutes les personnes ayant l'autorité parentale doivent signer l'autorisation.

Pour faciliter vos démarches, la FFAAA vous propose ainsi deux modèles de formulaires :

- pour les adultes [en cliquant ici](#),
- pour les enfants [en cliquant ici](#).

